

CHRONIQUE

LE BASSIN VERSANT DE LA TASSAOUTE SUPERIEURE *

(quelques observations)

par

BELFQUIH M. et FADLOULLAH A.

AVANT - PROPOS

Au lendemain de la construction du barrage d'Aït Adel, la Direction des Eaux et Forêts se préoccupa de lancer un marché d'étude en vue d'un aménagement intégré du bassin-versant de la Tassaoute supérieure, et ce en raison de l'envasement accéléré qui menaçait l'ouvrage.

Il s'agissait donc au départ pour les responsables de lutter contre l'érosion qui se manifestait à l'amont du barrage. Consciente qu'autour de ce problème central gravite toute une constellation de problèmes d'ordre socio-économique non moins importants, l'administration tenait à mettre sur pied un programme d'aménagement global.

La réalisation du projet d'études fut confié à une société privée qui, à son tour, confia l'étude préliminaire à une équipe pluridisciplinaire dont nous faisons partie.

Au sein de cette équipe, la tâche des géographes fut malheureusement réduite presque exclusivement à l'étude de la propriété foncière. Bien que n'ayant là qu'un rôle relativement secondaire, nous

* Communication présentée à Tunis en novembre 1976, au IV^e Colloque de Géographie Maghrébine.

avons tenu à parcourir l'ensemble du terrain d'étude et côtoyer au maximum les autres membres de l'équipe.

Ce double contact avec le terrain et les techniciens, ainsi qu'une étude assez fine de la propriété, nous ont permis en fin de compte de nous faire une idée d'ensemble sur la région dont nous présentons là les aspects et les problèmes qui nous ont paru les plus importants (1).

I N T R O D U C T I O N

Le bassin-versant de la Tassaoute supérieure se trouve actuellement la proie d'une intense érosion des sols doublée d'une rapide surdégradation du couvert végétal. Par ailleurs, la vallée connaît de sérieux problèmes socio-économiques qui se manifestent par une hémorragie humaine qui va s'accroissant.

Si cette vallée présente beaucoup de caractères semblables à ceux que l'on retrouve un peu partout dans les montagnes magrébines, son intérêt réside en ce qu'elle constitue au Maroc « un premier exemple d'une étude complète et intégrée », en vue d'un aménagement global.

Par la présente mise au point, nous proposons d'abord de dégager les grands traits de la vie humaine et de souligner les principaux problèmes qui en découlent. Puis nous essaierons d'appréhender l'attitude de l'administration vis-à-vis du problème d'aménagement, pour aboutir enfin à donner quelques idées en vue d'une mise en valeur rationnelle. (2).

Le bassin-versant de la Tassaoute supérieure occupe la partie centrale du Haut-Atlas. Il s'étend sur plus de 80 km d'Ouest en Est, et sur une trentaine de km du Nord au Sud, totalisant ainsi près de 1430 km² de superficie. Étroit vers l'amont (5 à 10 km) il s'élargit dans sa partie centrale (20 à 30 km) pour se rétrécir de nouveau vers l'aval (8 à 10 km). Du côté du nord-ouest, il domine la plaine de Damnate et de Sidi Rahhal, tandis que vers le nord et le nord-est, il se raccorde aux hauteurs du Jbal Rhat (3600 m) et du Jbal Tadarhast (2820 m). Vers le sud enfin, il est limité par un piémont qui surplombe la plaine de Skoura et d'Ouarzazate.

(1) Nous voudrions signaler qu'au moment où nous écrivons ces lignes, seuls les rapports de démographie, de sociologie et de géographie ont été remis.

(2) Les données statistiques qui apparaîtront dans le présent article sont tirées du fichier de l'Impôt Agricole (1974) en ce qui concerne toutes les données de l'agriculture et de l'élevage, et du recensement général de la population (1971) en ce qui concerne les données humaines, sauf indication contraire.

I. Une économie montagnarde à base pastorale

La région ainsi limitée, appartient au monde des pasteurs montagnards qui occupent l'essentiel du Haut-Atlas central et oriental où les activités agricoles ne tiennent qu'une place relativement secondaire dans l'économie. C'est en effet l'élevage qui demeure le moteur de toute la vie humaine.

A — L'élevage, pivot de la vie humaine

1 — LES CONDITIONS DE L'ACTIVITE PASTORALE

a — *Les contraintes du milieu naturel*

* *Un relief très contrasté*

Les altitudes varient entre 3880 m dans la partie amont et 950m au niveau du barrage. Le bassin-versant offre des paysages très variés composés d'un ensemble de crêtes, de plateaux, de bassins, de croupes et de vallées.

— *les crêtes* Elles suivent l'orientation générale du Haut-Atlas et ont une direction générale SW-NE, et dépassent presque partout 2500 m, surplombant parfois de plus de 1000m les vallées à leur pied.

— *les plateaux* — Les crêtes individualisent parfois de grands plateaux assez massifs tels celui de l'Aghoulid n'Ichabbaken dans la partie amont, celui de l'Igoufa dans la partie nord et celui du jbal Tazoult dans le secteur SW.

— *bassins et cuvettes* — En contrebas de ces crêtes et plateaux, se développent des bassins et des cuvettes plus ou moins étendus comme le bassin de Tirhratine au SW, ou celui d'Assamar-Tignatine dans la partie nord. Dans la zone médiane du bassin-versant, s'individualise la cuvette d'Aït Amlil, ainsi que celle de Tamzaourt dans la partie aval aux abords du barrage.

— *Les vallées.* Le réseau hydrographique du bassin-versant est relativement dense. Il a une direction générale est-ouest, recoupant parfois la direction dominante du relief, notamment dans la moitié aval du bassin. Partout, le réseau hydrographique est marqué par un grand encaissement, aboutissant tantôt à des vallées en gorges,

tantôt à des cañons. Tout au long de la Tassaoute et de ses affluents se développa un ensemble de terrasses quaternaires plus ou moins bien représentées selon les secteurs.

— *Le paysage des croupes* — Entre les crêtes, les plateaux, les bassins et les vallées, s'étend souvent un dédale de croupes et de collines qui confèrent à la région son aspect accidenté.

• *Un climat rigoureux*

L'altitude d'une part, l'orientation et le cloisonnement du relief d'autre part, combinés aux effets de la continentalité aggravent sérieusement la rigueur du climat. Ainsi les crêtes orientées généralement SW-NE constituent autant de barrières face aux influences humides et adoucissantes venant de l'Ouest.

— *La carence des données.* — Le B.V. ne comporte aucun poste d'observation ayant recueilli des données valables et régulières. Pour essayer d'approcher quelques aspects du climat de notre région, il faut avoir recours à quelques données fragmentaires livrées par des stations périphériques, situées nettement en dehors du B.V. et qui ne renseignent d'ailleurs que sur les précipitations, telles celle de Toufliht et de Taddert à l'ouest et celle de Damnate au nord.

— *Les pluies* Il ressort du recouplement des données enregistrées par les stations mentionnées que la moyenne pluviométrique du bassin serait de l'ordre de 550 mm par an, avec toutefois d'importantes disparités régionales. Ainsi, les parties amont et nord-ouest du bassin accusant une aridité plus prononcée (respectivement 450 et 500 mm en moyenne) que la partie centrale et surtout le secteur sud-ouest qui recueilleraient respectivement 600 et 700 mm environ.

Comme partout au Maghreb, la variabilité intra-annuelle et surtout inter-annuelle des précipitations souligne le caractère méditerranéen du climat. Ainsi, à titre d'exemple, Damnate dont la moyenne annuelle est de 553 mm a eu un maximum de 805 mm et un minimum de 199mm. La variabilité saisonnière des précipitations fait ressortir deux maximum pluviométriques (un principal en Mars-Avril et un secondaire en Novembre - Décembre), séparés par un minimum relatif en Janvier - Février. L'été demeure la saison sèche tout en enregistrant toutefois quelques orages.

— *La neige* — Du fait de l'altitude, une bonne partie des précipitations se fait sous forme de neige. La période d'enneigement est variable selon les années et les secteurs. Alors qu'on enregistre en moyenne 15 à 20 jours de neige dans la partie amont, la partie

centrale n'en connaît que 7 à 10, et la partie aval quelques jours seulement. Plus que la période d'enneigement, c'est la période de couverture du sol par la neige qui influe le plus sur la vie des hommes, des animaux et des plantes ; elle est en moyenne de 10 jours dans la partie aval, 10 à 20 jours dans la partie centrale et peut dépasser 2 mois dans le secteur amont.

* *Un couvert végétal appauvri*

— *La forêt* — La forêt authentique ne couvre que de faibles étendues dans le B.V. de la Tassaoute Supérieure. Il s'agit plutôt d'une forêt très dégradée qui prend le plus souvent des allures de matorral. Quoi qu'il en soit, le domaine forestier couvre environ 326 km², soit près de 23% de l'ensemble du bassin. Sa répartition y est très inégale d'une région à l'autre. Dans le secteur amont, chez les Imarhrane et les Aït Mgoun, « la forêt » ne couvre que près d'1/5 des terres, composée essentiellement de pin d'Alep (50% du total), de chêne-vert et de genévrier thurifère. Dans la partie centrale chez Aït Oumdis et Aït Mdioul, « la forêt » dont le pin d'Alep représente le 1/3 environ, couvre près du quart des terres. Dans la partie avale enfin, elle s'étend sur près de 20% de la superficie totale, dominée par le thuya et surtout le chêne-vert.

— *Les pâturages d'altitude* — Ils occupent généralement des éléments de plateaux dont les plus importants se trouvent sur les marges du B.V. (voir carte des mouvements pastoraux).

— En dehors de « la forêt » et des pâturages d'altitude, s'étendent des terrains de parcours, couverts tantôt d'un matorral très dégradé, tantôt d'une steppe, tantôt d'une erme plus ou moins fournie.

b — *Le poids de l'histoire*

Le B.V. de la Tassaoute supérieur est occupé par 3 grandes tribus chleuh d'origine masmouda qui débordent largement sur l'extérieur. A l'amont, ce sont les Imarhrane, au centre les Fatouaka et à l'aval les Rhoudama. Sur l'extrême bordure occidentale du bassin mordent les Glaoua (voir carte des tribus et fractions).

Bien que l'histoire de ces populations demeure encore très peu connue, on pourrait dire néanmoins qu'elles sont pour l'essentiel originaires du sud marocain, avec lequel certains groupements gardent des liens vivaces. Ainsi, les Imarhrane qui occupent la partie amont du bassin ne sont en fait que les représentants avancés de la tribu du même nom qui s'étale sur une grande partie du flanc méridional du Haut-Atlas en direction d'Ouarzazate. A l'inverse, les Fatouaka

s'étendent principalement dans la partie moyenne de la vallée, ne mordant que faiblement sur les bordures, au nord surtout. Quant aux Rhoujdama de la partie aval, ils s'étendent largement à la fois vers l'ouest et vers les plaines du nord.

Une fois mises en place, les différentes tribus, en dépit d'une origine probablement commune, vont connaître une évolution différente les unes des autres. Si les Imarhrane de la vallée n'ont jamais perdu le contact avec leurs frères du versant sud du Haut Atlas, les autres tribus se sont davantage tournées vers le nord, sans toutefois arriver à étendre leur domination sur les terrains de parcours longtemps convoités.

C. *Un domaine favorable à l'activité pastorale*

Compte tenu des caractères physiques brièvement décrits et conditions historiques rapidement brossées, la vallée de la Tassaoute supérieure semble être un milieu plutôt favorable au développement de l'activité pastorale. Néanmoins, cette activité est de présenter les mêmes caractères partout. Elle revêt en gros trois formes :

* *Les semi-nomades de l'amont.* Les Imarhrane contrôlent un finage composite. Dans la vallée ils possèdent le terroir de montagne, essentiellement voué au parcours durant la belle saison et ne portant que très peu de terre de culture (une trentaine d'ha environ). Dans leur terroir de plaine, se développent l'essentiel des cultures et s'étendent d'immenses parcours qui accueillent les troupeaux en saison froide.

* *Les transhumants de la moyenne vallée.* Les Fatouka associent, plus que les Imarhrane, les cultures à l'élevage, avec une nette prédominance de ce dernier. C'est que les conditions climatiques sont ici relativement plus clémentes et le terroir cultivable plus étendu. N'ayant pratiquement plus de liens avec les communautés du versant sud de l'Atlas, les Fatouka ont recours, en plus de leurs pâturages locaux, aux terrains de parcours des plaines nord atlasiques pour entretenir leurs troupeaux. Il s'ensuit des mouvements de transhumance dont l'intensité et l'ampleur varient d'année en année.

* *Les sédentaires agriculteurs de la basse vallée* — Les fractions vivant dans la partie aval bénéficient de conditions physiques encore plus favorables de nature à encourager le développement d'une activité agricole plus intense et partant un genre de vie sédentaire plus marqué. Cela n'exclut pas toutefois l'existence d'un élevage important, faisant de cette région un domaine à économie plus équilibrée.

2. *L'importance de l'élevage*

a — *Les effectifs*

Le cheptel de l'ensemble du B.V. s'élevait en 1974, selon le sous fichier de l'Impôt Agricole, à 6331 bovins, 30.924 ovins et 49318 caprins A cela doit s'ajouter un très grand nombre d'équidés, essentiellement des mulets, moyen de locomotion et de transport très précieux et indispensable mais dont on ne peut malheureusement pas évaluer l'effectif, étant donné que les fiches de l'Impôt Agricole sont muettes là-dessus.

b - *La répartition spatiale du cheptel*

Bovins, ovins et caprins se répartissent ainsi selon les trois grands-sous-ensembles régionaux :

Tableau 1 : *Répartition spatiale du Cheptel*

Sous-ensembles	Bovins		Ovins		Caprins	
	Effectif	% du B.V.	Effectif	% du B.V.	Effectif	% du B.V.
Secteur amont	300	4,7	6.400	20,7	5339	10,8
Secteur médian	3405	53,8	17.117	55,3	26276	57,3
Secteur aval	2626	41,5	7407	24	15703	31,9
Total du Bassin versant	6331	100	30924	100	49318	100

c. *La propriété du cheptel*

Le tableau 2, ci-dessous, permet facilement de faire l'observation suivante : il y a correspondance presque totale entre la propriété du cheptel et celle de la terre. Car en effet, les éleveurs n'ayant pas de terre et ne représentant que 3,27% de l'ensemble des éleveurs de la vallée ne détiennent au total que 2,7% des bovins, 3,95% des ovins et 3,67% des caprins de la région. De plus on remarque une répartition assez égalitaire du cheptel selon les catégories de propriétaires.

Tableau 2 : *Structure de la propriété du cheptel*

Pour avoir une meilleure approche de la propriété du cheptel, on peut proposer le tableau suivant qui précise la taille des troupeaux

Tableau 2 : Structure de la propriété du cheptel

Catégories de Propriétaires	Propriétaires		Bovins		Ovins		Caprins	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Eleveurs sans terre	97	3,27	171	2,7	1222	3,95	1811	3,67
0,1 à 5 ha	2735	92,21	5749	90,8	26086	84,42	43881	89
5,1 à 10 ha	109	3,67	319	5,1	3107	10,05	2858	5,79
plus de 10 ha	29	0,84	92	1,4	509	1,58	768	1,29
Total B.V.	2966	100	6331	100	30924	100	49318	100

moyens par foyer et par propriétaire et montre clairement qu'il y a une certaine identité entre les deux notions.

Tableau 3 : *Taille moyenne des troupeaux par foyer et par propriétaire*

Espèces	Secteur amont		Secteur médian		Secteur aval	
	T.P. (1)	T.F. (1)	T.P.	T.F.	T.P.	T.F.
Bovins	1,4	1,2	2,2	1,6	2,2	1,9
Ovins	30,2	25,8	11	8	6,2	5,3
Caprins	25,2	21,5	18,1	13,2	13,2	11,3

(1) T.P. = taille moyenne par propriétaire, T.F. = taille moyenne par foyer

3. - *Les mouvements pastoraux* (voir carte)

Les conditions climatiques rigoureuses, l'insuffisance notoire des ressources alimentaires animales de la montagne d'une part, les relations humaines qui lient les populations du B.V. à celles de l'extérieur d'autre part, obligent les éleveurs à faire constamment déplacer leurs troupeaux. Ces déplacements sont d'ampleur inégale selon les groupes et selon les années. Il s'agit soit de mouvements internes se passant dans les limites du B.V, soit des mouvements externes conduisant les troupeaux hors du bassin.

Par ailleurs, si les pasteurs de la montagne utilisent les terrains de parcours qui se trouvent à l'extérieur du bassin, il n'est pas moins vrai que la montagne ouvre ses pâturages, l'été, aux éleveurs de la plaine.

a — *Les types de parcours*

* *Les pâturages d'altitude ou igoudlane* (3) hm.

Ils revêtent une très grande importance pour les troupeaux, tout aussi bien ceux du B.V. que ceux de l'extérieur. Aussi les collectivités humaines locales intéressées en ont-elles organisé l'utilisation depuis fort longtemps. L'ouverture de ces pâturages se situe généralement

(3) terme chleuh, pluriel d'agoudal qui signifie pâturage d'altitude.

vers la mi-juin et ce sont les premières chutes de neige de l'automne qui en déterminent la fermeture. En fait, les dates d'ouverture et de fermeture de ces pâturages peuvent varier selon les années et selon les régions, en liaison avec les conditions climatiques, l'état du pâturage et les besoins des troupeaux.

Ces igoudlans, qui sont de qualité fort variable d'une région à l'autre, et qui sont littéralement envahis à la fois par les troupeaux de la montagne et ceux de la plaine, font l'objet d'une surcharge pastorale indéniable, et seule la réglementation communautaire en vigueur leur permet en quelque sorte de se régénérer.

* *Les parcours de plaine.* La rigueur de l'hiver et l'insuffisance des possibilités d'alimentation du bétail, obligent une part importante du cheptel à quitter la montagne pour descendre vers les plaines sabbatiques.

Les déplacements effectués dépendront d'abord de la nature des relations qu'entretiennent les éleveurs de la montagne avec les habitants de la plaine, ensuite de la distance à parcourir et enfin de l'état des parcours de plaine.

* *Les parcours des alentours des douars.* Il s'agit de l'ensemble des étendues non cultivées qui portent soit une forêt, soit une steppe soit une erme. Mis à part le domaine forestier où d'importants secteurs sont mis en défens pour une période plus ou moins prolongée ces parcours ne font l'objet d'aucune réglementation et sont ouverts au pacage toute l'année. Ils jouent un rôle de parcours-relais ou de parcours d'attente pour les troupeaux de la plaine en route vers les igoudlans ou en revenant. Pour le cheptel local, ils constituent en dépit de leur médiocrité, un appoint alimentaire non négligeable.

b - *Les types de déplacements*

* *Les déplacements internes.* Ils sont de 2 sortes

— *Les déplacements quotidiens :* qui mènent les troupeaux, tôt le matin, sous la garde du berger, vers les alentours plus ou moins proches du douar, pour réintégrer, le soir venant, le bercail. Ils intéressent tous les douars de la vallée dont certains d'ailleurs ne connaissent que ce type de déplacement.

— *La transhumance ascendante* — Elle est pratiquée par la plupart des fractions et porte les troupeaux en été, vers les igoudlans. Troupeaux et bergers (parfois accompagnés de leurs femmes) y demeurent plusieurs semaines voire même quelques mois, selon l'état

des pâturages et la précocité du froid et de l'enneigement. Hommes et bêtes passent la nuit dans des azibs, abris sommairement aménagés.

* *Les déplacements externes*

— *Le semi-nomadisme des Imarhrane.* Les Imarhrane qui possèdent un second terroir en plaine, se déplacent régulièrement vers la région de Skoura et Ouarzazate. Là, en plus d'une activité pastorale intense, ils pratiquent des cultures à base céréalière.

— *La transhumance descendante.* Elle intéresse surtout les collectivités du secteur médian du B.V. qui, en principe, ont le choix de transhumer soit vers le Sud, soit le nord. En vérité, les déplacements vers le sud sont très occasionnels et c'est vers le nord que les mouvements pastoraux restent les plus actifs. Cependant, ces mouvements qui menaient naguère les troupeaux jusque chez les Rehamna, accusent actuellement un rétrécissement progressif. Aussi, les troupeaux ne dépassent-ils guère plus la plaine des Srarhna et de Zamrane où d'ailleurs ils sont reçus avec de plus en plus de réticence chaque année, et moyennant le paiement d'une redevance.

— Quant aux habitants du secteur aval qui transhumaient eux aussi vers les Shrarhna et les Zamrane, ils ont réduit considérablement leurs déplacements qui se limitent généralement à la région de Damnate et celle d'Aït Ourir.

Ces mouvements, qui sont en pleine transformation n'intéressent que le petit bétail, ovins et caprins, tandis que les bovins et les équidés ne quittent pour ainsi dire pas la montagne. Les bovins, qui font l'objet d'une attention particulière, passent une bonne partie de l'année en stabulation, se nourrissant de réserves fourragères provenant tout aussi bien de l'agriculture (luzerne, orge, etc...) de la « forêt » (feuilles, branchages...). Les équidés à leur tour, reçoivent des rations d'orge et de paille pendant la mauvaise saison et paissent librement autour du douar le reste de l'année. Les uns et les autres, à l'inverse du petit bétail, peuvent, sans restriction aucune, monter paître sur les igoudlane à n'importe quel moment de l'année.

B. Une polyculture de subsistance dans un cadre microfondiaire

L'activité agricole trouve dans le B.V. de la Tassaoute supérieure des conditions peu favorables. En effet, ni le milieu physique, ni le genre de vie pastoral, ni l'émiéttement d'une propriété déjà exiguë ne sont de nature à favoriser son épanouissement.

1 — LES CONDITIONS DE LA VIE AGRICOLE

a — *L'exiguïté du domaine cultivé.*

De par son relief très contrasté, le B.V. ne possède que très peu de terres propices à la culture et dont les meilleures demeurent les terrasses, du reste très peu étendues en raison de l'étroitesse et du fort encaissement des vallées. Aussi, le domaine cultivé ne représente-t-il guère plus de 3% de la superficie totale du B.V, soit 4435 ha.

Par ailleurs, l'insuffisance, mais surtout l'inégale répartition des pluies dans l'année, rendent nécessaire le recours à l'irrigation pour pratiquer des cultures rentables. Or l'encaissement et l'étroitesse des vallées limitent sérieusement les possibilités d'irrigation : elle n'intéresse guère plus du cinquième du domaine cultivé (voir carte : superficie en irrigué et superficie en bour).

Tableau 4 : *Importance du domaine cultivé (en ha)*

Sous-ensembles	Superficie cultivée totale	Superficie irriguée	Irrigué Total
Secteur amont	37,2	37,2	100%
Secteur médian	1549,3	466,4	30%
Secteur aval	2849	390,1	13,7%
Total B.V.	4435,5	893,7	20,1%

De plus, le gel, les gelées et la neige interdisent la pratique de certaines cultures dans les régions où ils sont les plus rigoureux. C'est ainsi, par exemple, que dans la partie supérieure du B.V, chez les Imarhrane et les Aït Mgoun, l'olivier se trouve définitivement exclu.

b - *Les structures agraires*

* *Le statut foncier.* On peut distinguer dans le B.V. de la Tassoute supérieure 4 Types de statuts fonciers d'importance très inégale.

— « *les collectifs* ». Il s'agit de grands espaces tantôt nus et rocailleux, tantôt couverts par une maigre steppe ou des pâturages. Ils s'étendent tout aussi bien sur les hauteurs que dans les bassins

et les vallées. Leur superficie est de l'ordre de 1060 km² soit environ 74% de la superficie totale de notre région. Ce sont là des *no man's lands* qui n'ont aucun statut juridique bien défini. Il ne s'agit nullement de terres collectives délimitées par le Service des Collectivités comme c'est le cas dans d'autres régions du Maroc, mais plutôt d'un ensemble de parcours à usage collectif, exploités non seulement par les groupements locaux mais aussi par certains venant de l'extérieur.

Si les terrains de parcours de valeur médiocre ne font l'objet d'aucun litige entre les différents usagers, les *igoudlane*, indispensables à la survie du groupe, sont au contraire très âprement disputés et ont donné naissance, spécialement dans les deux dernières décades, à de fréquentes querelles entre tribus. Tel est le cas des *igoudlane* du jbal Anargui (secteur sud-ouest du bassin) convoités à la fois par les Rhoudjama, les Fatouaka et les Glaoua.

— *Le domaine forestier*. Domaine public, il est géré par le Ministère de l'Agriculture, par l'intermédiaire d'un service spécial, les Eaux et Forêts. Se présentant sous formes d'étendues plus ou moins importantes, on le rencontre à travers tout le B.V. dont il couvre près de 23% des terres (cf page 4).

— *Le melk*. Il couvre quelques 4435 ha, soit environ 3% de la superficie du B.V. Ce sont là des terres qui constituent un mince ruban discontinu le long de la Tassaoute et ses affluents principaux, ainsi que des taches plus ou moins importantes éparpillées dans les différents bassins et cuvettes et sur les plateaux.

L'étendue des terres *melk* correspond très exactement à celle du domaine cultivé ce sont des raisons d'ordre physique qui, en limitant l'espace cultivable, limitent du même coup l'extension du *melk*. La faiblesse de celle-ci serait due aussi à des raisons d'ordre social : le genre de vie pastoral, obéissant à des habitudes communautaires, est loin d'encourager la *melkisation* des terres.

— *Le habous*. Les terres *habous* couvrent une superficie négligeable de 6 ha. Il s'agit de parcelles minuscules concédées au profit de quelques mosquées de douar. L'absence presque totale de terres *habous* dans la région s'expliquerait tout aussi bien par le genre de vie pastoral que mènent les populations que par l'inexistence d'une vie religieuse bien structurée.

* *La structure de la propriété foncière*

— *L'assiette foncière des différentes collectivités*

Les diverses fractions de la vallée supérieure de la Tassaoute sont

inégalement pourvues en terre de culture, et ce selon les conditions physiques plus ou moins favorables de leur territoire et selon l'extension que prend la fraction dans le B.V.

Ainsi la fraction glaoua Aït Irhi, mordant faiblement sur les bordures occidentales du B.V. n'y possède que 3,7 ha de terres de culture. Par contre, les fractions intégralement comprises dans le bassin et en contrôlant un grand territoire ont une assiette terrienne beaucoup plus étendue.

Tableau 5 : *L'assiette foncière des diverses fractions*

Fractions	Assiette foncière (en ha)	Fraction intégralement comprise de B.V.	Fraction partiellement comprise des B.V.
Imarhrane	37,2		x
Aït Mgoun	250,7	x	
Aït Mdioul	73,1		x
Aït Oumdis	1225,5	x	
Aït Rbaa	266,9	x	
Aït Izid	501,1	x	
Aït Hkim	504,7	x	
Aït Saadalli	14,6		x
Aït Fislad	166,9		x
Aït Sourne	412		x
Aït Hsene	907,7		x
Aït M'hammed	68,4		x
Aït Irhi	3,7		x

A cette assiette foncière intra-bassin, il faudra ajouter quelques 145 ha que les populations de la vallée possèdent à l'extérieur, principalement dans les plaines du nord (Rehamna et Tamlalt), secondairement dans la région d'Abadou, sur la bordure ouest du bassin.

— *La taille de la propriété foncière*

Pour toutes les raisons d'ordre physique et humain invoquées ci-dessus, il est naturel que la propriété foncière soit caractérisée par son exiguité et son émiettement, sans exclure toutefois l'existence de propriétés de taille notable. La moyenne générale du bassin est de 1,5 ha, les extrêmes allant de quelques ares à près de 30 ha.

Si la moyenne de la propriété est de 1,5 ha par propriétaire et 1,17 ha par foyer, les valeurs peuvent varier respectivement de 0,17 ha 0,09 ha chez les Aït Irhi jusqu'à 5,76 ha et 3,71 ha chez les Aït Flalad. L'examen de la propriété moyenne par sous-ensembles donne les valeurs suivantes qui donnent une relative aisance aux collectivités du secteur aval.

Tableau 6 : *Moyenne de la propriété par sous-ensembles*

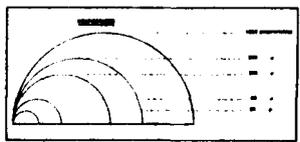
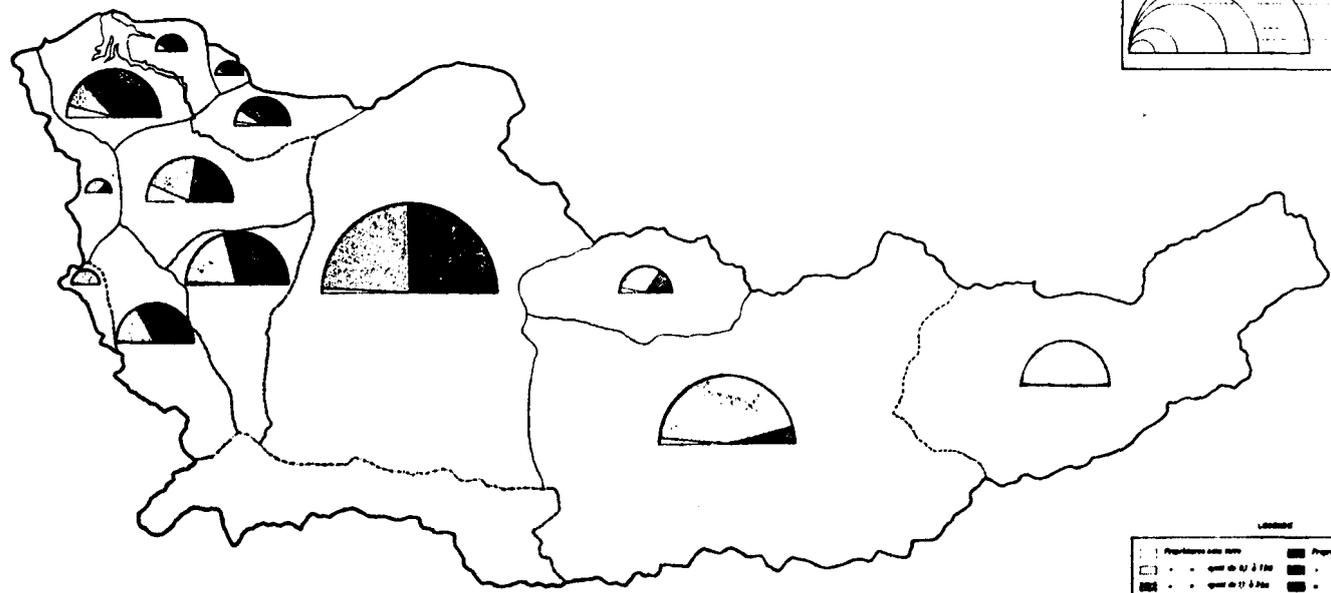
Sous-ensembles	Taille moyenne par propriétaire (ha)	Taille moyenne par foyer (ha)
Secteur amont	0,17	0,15
Secteur médian	0,99	0,12
Secteur aval	2,39	2,05
Bassin-versant	1,5	1,17

— *La répartition de la propriété foncière par catégories de propriétaires.*

La propriété qui est en deça de 5 ha représente 72,24% des terres melk de tout le B.V, tandis que celle dépassant 10 ha n'en constitue que 11,13%, le reste, soit 16,63% est représenté par la propriété allant de 5,1 à 10 ha.

Les 4435 ha que constitue le melk sont détenus par quelques 2869 propriétaires dont 95,33% d'entre eux ne possèdent pas plus de 5 ha.

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES PROPRIETAIRES PAR CATEGORIES



Legend

□	Propriétaires sans titre	■	Propriétaires ayant de 0,2 à 0,5 ha
▨	« » ayant de 0,7 à 1 ha	▩	« » ayant de 0,5 à 0,7 ha
▧	« » ayant de 1 à 2 ha	▪	« » ayant plus de 2 ha
▦	« » ayant de 2 à 5 ha		Source: IGN 1988

Tableau 7 : *structure de la propriété foncière*

Catégorie de Propriétaires	Propriétaires		Superficie détenue	
	Nbre	%	Superficie (ha)	%
0,1 à 5 ha	2735	95,33	3203,8	72,24
5,1 à 10 ha	109	3,8	738	16,63
plus de 10 ha	25	0,87	493,7	11,13
Total	2869	100	4435,5	100

Le tableau ci-dessus montre clairement que c'est la petite propriété qui domine, sans toutefois empêcher l'existence d'une certaine concentration puisque l'on voit que 3,8% des propriétaires (entre 5,1 et 10 ha) mettent la main sur 16,63% de la terre et même que 0,87% des propriétaires détiennent à eux seuls 11,13% des terres melk, c'est-à-dire des terres de culture !

Compte tenu des réalités locales et de l'exigüité du domaine cultivable, on peut considérer que la propriété en deçà de 5 ha constitue la petite propriété, que celle allant de 5 à 10 ha représente la moyenne propriété et que celle au delà de 10 ha forme déjà une grande propriété.

= *La petite propriété*. Elle est de loin la plus importante et ce chez toutes les fractions du B.V. On peut y distinguer 4 sous-types.

+ *La propriété de 0,1 à 1 ha* : représente à elle seule environ 16% de l'ensemble des terres melk et intéresse près de 55% de tous les propriétaires fonciers du bassin. La propriété moyenne dans ce sous-type est de 0,4 ha.

+ *La propriété de 1,1 à 2 ha*. Plus importante que la précédente, elle couvre près de 24% des terres melk, mais n'est détenue cette fois que par près de 23,8 des propriétaires terriens de la vallée. La propriété moyenne y est de 1,53 ha.

+ *La propriété de 2,1 à 3 ha*. Elle intéresse près de 9% des propriétaires de la vallée qui possèdent ainsi environ 15% de l'ensemble des terres cultivées du B.V. La propriété moyenne parmi eux est de 2,47 ha.

+ *La propriété de 3,1 à 5 ha*. Ce sous type concerne seulement

7,4% des propriétaires de la région qui détiennent 17% des terres melk du bassin. Ici, la propriété moyenne est de 3,3 ha.

L'analyse de la petite propriété foncière montre que même à ce niveau une certaine concentration existe, car l'on voit qu'au total plus de la moitié des propriétaires du B.V. (55%) ont moins de 1 ha !

= *La moyenne propriété.* La taille moyenne de la propriété dans cette catégorie est de 6,77 ha. Ici on relève une certaine répartition égale entre la propriété comprise entre 5,1 et 7 ha et celle qui va de 7,1 à 10 ha, qui représente respectivement 8,62% et 8,01% des terres melk de la vallée.

= *La grande propriété.* Si elle est insignifiante par le nombre de personnes qu'elle intéresse (0,87% des propriétaires du B.V.) elle demeure importante par la superficie qu'elle domine (11,13% des terres cultivées de la région). On peut y distinguer 3 sous-types.

+ *La propriété de 10,1 à 15 ha.* Intéressant 0,47% des propriétaires du B.V., elle couvre près de 3,6% des terres melk. La propriété moyenne y est de 11,94 ha.

+ *La propriété de 15,1 à 25 ha.* Elle n'est le fait que de 8 propriétaires (0,27% de l'ensemble) qui détiennent à eux seuls 3,5% des terres melk du B.V. La propriété moyenne est ici de 19,4 ha.

+ *La propriété supérieure à 25 ha.* Ce n'est plus l'affaire que de 3 propriétaires (0,1% des propriétaires) qui accaparent un peu moins de 175 ha, soit près de 4% des terres melk du B.V. La propriété moyenne atteint ici 58 ha.

2 — Une production agricole variée mais insuffisante.

a — Les cultures annuelles

* *Les céréales.* Trois grandes céréales sont cultivées dans le B.V. : il s'agit de l'orge, du maïs et du blé (4). Localement, on rencontre aussi du seigle et de l'avoine. Orge, blé et seigle sont des céréales d'hiver ou de printemps, pratiquées indifféremment en irrigué et en bour. De plus, ce sont actuellement les cultures qui occupent le plus de terre et qu'on utilise comme cultures pionnières pour coloniser les terres récemment défrichées ou épierrées. L'orge est de loin la céréale qui occupe la 1ère place, en raison de son rendement relativement

(4) Les statisticiens de l'équipe estiment que sur 100 ha cultivés en céréales on a 76, 32% en orge, 22,23% en blé dur et 2,23% en blé tendre, avec quelques superficies infimes pour les céréales secondaires.

plus élevé et de son utilisation tant pour l'alimentation humaine qu'animale. Dans la rotation des cultures, le maïs occupe une place importante et il est pratiqué essentiellement en été et au printemps selon les assolements, mais toujours en irrigué sur les terrasses.

* *Les cultures fourragères.* Si l'orge et le maïs sont cultivés parfois en tant que fourrage, c'est la luzerne qui demeure la culture fourragère par excellence. Elle est présente partout dans le bassin et intéresse toutes les exploitations, car elle constitue le support alimentaire indispensable de l'élevage bovin pratiqué presque toujours en stabulation.

* *Les légumineuses.* Trois espèces sont principalement cultivées dans le B.V. : pois-chiches, fèves et lentilles. Les fèves et les pois-chiches ne prennent de l'importance que localement, comme c'est le cas dans le bassin de Tirhratine, chez les fractions Aït Izid et Aït Ekim. Les fèves sont cultivées un peu partout ; quant aux lentilles, elles sont bien développées dans le secteur aval et plus particulièrement chez les Aït Rbaa où elle représente une culture spéculative destinée presque exclusivement à la vente, en raison des cours très élevés qu'atteint cette denrée sur les marchés.

* *Les cultures maraîchères.* Les principales cultures maraîchères pratiquées dans le B.V. sont l'oignon, la pomme de terre et les navets. Secondairement, on cultive tomates, courges et aubergines. Tous ces légumes sont destinés presque exclusivement à la consommation familiale, à l'exception des navets qui font figure, chez certaines fractions (les Aït Sourne notamment) de culture commerciale de grande valeur.

b — L'arboriculture

Elle constitue un volet essentiel de l'économie agricole, et concerne trois variétés principales : l'olivier, l'amandier et le noyer. Des espèces secondaires, très variées, occupent une place plus ou moins importante selon les régions. Ces arbres sont cultivés tantôt en sec, tantôt en irrigué.

* *L'olivier.* C'est l'espèce la plus nombreuse puisque le bassin en compte plus de 32000 pieds dont 77,22% en irrigué. L'altitude et, partant, le froid cantonnent l'olivier dans la moyenne et la basse vallée. Ainsi est-il inconnu chez les Imarhrane, les Aït Mgoun, les Aït Mdioul et même les Aït Irhi. Là où il existe, sa répartition est très inégale selon les secteurs.

Le nombre moyen de pieds d'oliviers à l'ha cultivé est très variable d'une fraction à l'autre, passant de 0,8 chez les Aït Izid à 25,3 chez les Aït Rbaa, la moyenne du B.V. étant de 7,4 (voir la carte : l'olivier).

Le nombre moyen de pieds d'oliviers par propriétaire est très inégal. Si la moyenne générale du Bassin est de l'ordre de 10,8 les valeurs passent de 2 chez les Aït Izid à 52,3 chez Aït M'hammed.

L'analyse de la structure de la propriété de l'olivier montre une nette concentration de cet arbre entre les mains des grands, mais surtout des moyens propriétaires fonciers (5 à 10 ha). Elle fait apparaître aussi un fait important : près de 11% des oliviers du B.V. sont possédés par des gens n'ayant pas de terre, ce qui démontre que la liaison n'est pas toujours obligatoire entre la possession de l'arbre et celle de son support (voir carte de la répartition de l'olivier par catégories de propriétaires).

Tableau 8 : Répartition de l'olivier selon les fractions

Fractions	Nbre de pieds	% par rapport à l'ensemble du bassin	Densité à l'ha cultivé
Aït Oumdis	4749	14,79	3,8
Aït Rbaa	4779	21,12	25,3
Aït Izid	392	1,12	0,8
Aït Ekim	4258	13,26	8,4
Aït Saadalli	219	0,68	15
Aït Flalad	80	0,25	0,5
Aït Sourne	854	2,26	2
Aït Hsene	13.393	41,74	14,7
Aït M'hammed	1360	4,23	20
Bassin-versant	320.98	100	7.4

Tableau 9 : *Structure de la propriété de l'olivier*

Catégories de propriétaires	Propriétaires		Oliviers	
	Nbre	%	Nbre	%
Propriétaires sans terre	97	3,27	3725	10,98
0,1 à 5 ha	2735	92,21	20685	61,43
5,1 à 10 ha	109	3,67	5223	16,27
+ de 10 ha	25	0,84	2665	8,3

* *L'amandier.*

Moins important et moins nombreux que l'olivier, l'amandier est cependant présent dans les 3 secteurs de la vallée. Si certaines fractions ne le pratiquent pas, il devient une culture très importante chez certaines, notamment les Aït Rbaa qui détiennent à eux seuls près de 68,6% de tous les amandiers du bassin. En effet là, les plantations d'amandier couvrent des surfaces non négligeables et la densité moyenne à l'ha cultivé est de 46,2 pieds, tandis qu'elle n'est que de 4,21 pour l'ensemble du B.V.

Tableau 10 : *Répartition de l'amandier selon les fractions*

Fractions	Nbre de pieds	% par rapport à l'ensemble du B.V.	Densité à l'ha cultivé
Imarharne	27	0,15	0,7
Aït Mgoun	1291	7,17	5,14
Aït Oumdis	1443	8	1,17
Aït Rbaa	12347	68,59	46,2
Aït Izid	269	1,49	0,5
Aït Hkim	1321	7,33	2,6
Aït Sourne	58	0,32	0,1
Aït Hsene	1175	6,52	1,3
Bassin-versant	18140	100	4,21

Le nombre moyen de pieds d'amandiers, par propriétaire est de l'ordre de 6 mais peut varier de 0,1 chez les Imarhrane à plus de 56 chez les Aït Rbaa.

A l'inverse de l'olivier où l'on a noté une certaine discordance entre la propriété de l'arbre et celle du sol, ici il y a correspondance totale entre ces éléments. De plus on n'y décèle pas, comme pour l'olivier, cette concentration d'une bonne partie des arbres entre les mains des moyens et gros propriétaires fonciers, puisque les propriétaires ayant moins de 5 ha et qui représentent 95,33% de l'ensemble des propriétaires du B.V. détiennent 94,54% des amandiers de la région.

Tableau 11 : *Structure de la propriété de l'amandier*

Catégories de propriétaires	Propriétaires		Amandier (pieds)	
	Nb	%	Nb	%
0,1 à 5 ha	2735	95,33	17.149	94,54
5,1 à 10 ha	109	3,8	753	4,15
plus de 10 ha	25	0,87	238	1,31
Total B.V.	2869	100	18140	100

* *Les arbres divers.* On groupe sous cette rubrique des espèces très variées donnant pour le B.V un peu plus de 20.000 pieds. A l'inverse de l'olivier et de l'amandier qui se présentent parfois sous forme de plantations régulières, les arbres divers sont toujours isolés à travers les champs et mélangés entre eux. Leur nombre est très variable selon les fractions : absents chez les Aït Irhi du bassin, ils sont faiblement représentés dans la partie aval de la vallée, mais deviennent très importants dans la moyenne vallée en particulier. En effet, les seuls Aït Oumiss et Aït Mgoun en détiennent plus de 78% de l'ensemble du B.V.

Parmi les arbres divers on peut citer, entre autres, le figuier, l'abricotier, le prunier, le cognassier, le grenadier et le pommier. Une place particulière devrait être réservée au noyer qui représenterait au moins le 1/3 de l'ensemble de ces arbres. S'il représente la quasi totalité dans la partie amont du B.V., son importance diminue progressivement vers l'aval. La cause de cette diminution serait due, moins à des conditions climatiques ou pédologiques meilleures dans les parties amont

et médiane de la vallée, qu'à l'ancienneté et l'intensité de l'abattage de cet arbre qui en a presque dépeuplé le secteur aval, plus proche et plus accessible.

La structure de la propriété des arbres divers est très proche de celle de l'amandier. C'est en effet l'affaire des petits propriétaires (moins de 5 ha) qui possèdent près de 95% de l'ensemble des arbres divers du B.V.

* *La vigne.* C'est une culture très mal représentée dans notre région puisque le nombre des treilles que l'on trouve ne dépasse guère 1760 détenues presque en totalité par les petits propriétaires. Ces treilles rampantes ou accrochées aux arbres voisins, ne jouent pratiquement aucun rôle dans la production agricole. Présente un peu partout dans la moyenne et la basse vallée, à raison de 1 ou 2 treilles par exploitation, la vigne atteint sa limite supérieure au niveau du douar Aït Hamza, chez les Aït Mgoun, et ce à cause du froid.

II. Une montagne en déséquilibre face à une tentative d'aménagement

A - Le déséquilibre de l'économie montagnarde

1. LES FACTEURS DU DESEQUILIBRE

Les collectivités locales sont parvenues, au terme d'une longue évolution, à réaliser un certain équilibre socio-économique aujourd'hui mis en cause sous l'effet de l'intervention de facteurs nouveaux.

a) *La réduction des parcours*

Dans les dernières décades la vie pastorale a eu à souffrir de deux agents limitatifs majeurs : la réglementation des parcours de plaine.

— Une fois l'administration coloniale bien assise dans la montagne, les parcours forestiers ont été l'objet, comme partout, d'une mise en défens et d'une réglementation rigoureuses ; mesure que l'administration du Maroc indépendant continuera à appliquer. Il en résulte un sentiment de frustration chez les pasteurs qui pensaient pouvoir réutiliser librement, comme par le passé, la forêt dont ils mystifient l'importance.

— Si les parcours des plaines méridionales accueillent toujours les troupeaux de la montagne, il n'en va pas de même pour ceux du Nord. En effet ces plaines du Nord ont subi au lendemain de l'Indépendance une série de transformations, dues en grande partie à l'augmentation rapide de la population locale ; ce qui entraîna une sédentarisation de plus en plus marquée, et partant, une extension spectaculaire du domaine cultivé. Si ces transformations étaient de nature à réduire énormément les possibilités de pacage pour les troupeaux locaux, elles n'ont pas manqué de porter préjudice aux éleveurs de la montagne habitués à trouver là leurs indispensables parcours d'hiver.

Ainsi s'explique t-on que certaines tribus de la plaine, dont les Rehamna notamment, n'accueillent pratiquement plus de troupeaux de notre montagne. Et si le territoire d'autres tribus continuent à recevoir les transhumants, ce n'est plus comme naguère, sur la base de liens intertribaux (accords de tribu à tribu) mais plutôt soit dans le cadre de relations personnelles, soit dans un cadre de transaction, les éleveurs devant payer le droit de pacage à la commune intéressée.

Cette double restriction à la liberté des déplacements des pasteurs va, bien entendu, entraîner les conséquences qu'on peut imaginer. Ainsi, les mouvements pastoraux vont dans un premier temps changer d'ampleur et probablement de direction. Par la suite, s'adaptant aux conditions nouvelles, les éleveurs seront contraints à réduire progressivement les effectifs de leurs troupeaux : l'ère des grands pasteurs est révoquée à jamais !

b) *L'augmentation de la population*

La population du bassin versant s'élevait en 1971 (5) à 26041 habitants. L'étude rétrospective (6) de la période 1960 - 1971 (7) suggère un taux d'accroissement annuel moyen de 23% ; ce qui est nettement en — deçà de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 32%. Ce faible taux d'accroissement s'expliquerait par une mortalité encore soutenue et sans doute par une émigration relativement forte.

En dépit de sa faiblesse le taux d'accroissement actuel est certainement beaucoup plus élevé que par le passé, période qui se caractérisait par la fréquence des épidémies et des famines dans un milieu difficile. L'augmentation de taux d'accroissement naturel est l'indice d'un comportement démographique différent qui entraînera une augmentation des effectifs de la population.

Tableau 12 : *Perspectives Démographiques* (8)

1971	1976	1980	2000
26.041	29.403	31.900	48.525

c) *Désintégration du cadre social*

Comme dans toutes les sociétés traditionnelles, la vie était régie par des institutions communautaires incarnées par la Jmaa qui réglait les déplacements pastoraux et la distribution des eaux d'irrigation, organisait l'entraide entre les membres de la collectivité par le moyen de la Touiza et réglait les différends qui pouvaient surgir entre eux etc...

(5) Dernier recensement national

(6) Effectuée par les Démographes de l'équipe

(7) Décade inter-recensements

La mise en place et le renforcement de l'autorité administrative a eu pour conséquence une restriction progressive du rôle de la Jmaa qui ne joue plus aujourd'hui qu'un rôle très secondaire et inopérant dans la vie économique.

2 - Conséquences

Au moment où la région enregistre une sérieuse augmentation de la population, les habitants voient la base de leur économie - l'élevage - se rétrécir. Dans un effort de réaliser un nouvel équilibre économique les habitants vont avoir recours de plus en plus à quelques palliatifs : d'une part ils tentent une meilleure mise en valeur agro-pastorale, d'autre part ils cherchent à se rabattre sur de nouvelles ressources de complément.

a) La surcharge pastorale

Alors qu'ils sont réduits de plus en plus à se contenter des seuls parcours de la montagne, qui du reste sont pour la plupart de qualité médiocre, les pasteurs tentent malgré tout à accroître leurs troupeaux ce qui entraîna une rapide surcharge pastorale. Bien que l'on manque de données quantitatives sur le problème, l'observation directe sur le terrain et les contacts avec les éleveurs suffisent largement pour prendre conscience du phénomène.

b) Extension du domaine cultivé

Parallèlement aux efforts portés sur l'élevage, les montagnards mettent de plus en plus en culture des terrains fragiles (versants à forte pente) voire même impropres à la culture (terrains rocailleux). Plus grave encore, certains cultivateurs se sont mis à défricher la forêt, tantôt sur ses lisières, tantôt à partir d'enclaves de culture qu'elle comprend.

Surcharge pastorale et défrichement entraînent inmanquablement une dégradation du couvert végétal. Si l'on ajoute à cela la mise en culture de terrains fragiles, on comprendra aisément l'ampleur de l'érosion qui menace le bassin — versant.

c) Les ressources complémentaires

En marge de ces tentatives qui restent insuffisantes les populations locales cherchent un appoint tout aussi bien dans des ressources annexes locales que dans l'émigration.

(8) Établies par les Démographes de l'équipe

* *Le travail salarial local*

En dehors du secteur agricole, les possibilités d'emploi sont négligeables. Elles se réduisent pour l'essentiel à quelques travaux lancés de temps en temps par la Promotion Nationale, en vue d'ouvrir ou d'entretenir quelques bouts de piste, ou par des exploitants de mines (barythine essentiellement).

* *L'émigration*

Comme toutes les montagnes, marocaines, la vallée voit se développer un courant migratoire de plus en plus fort. Celui-ci ne touche presque jamais les chefs de foyers qui doivent rester sur place afin de veiller à la bonne marche de l'exploitation, mais intéresse plutôt les jeunes.

Le taux d'émigration serait de 48% (9).

— Emigration définitive et émigration temporaire.

L'enquête démographique révèle que l'émigration définitive serait de l'ordre de 20%, soit 42% du total des émigrants. Quant à l'émigration temporaire, elle serait de 28%.

— Emigration interne et émigration externe. Il s'agit essentiellement d'une émigration interne car, sur 100 personnes émigrées temporairement, 97 partent pour d'autres régions du Maroc et seuls 3 d'entre elles quittent le pays à destination de la France principalement. Le flux migratoire interne s'oriente vers trois secteurs d'activité géographiquement disparates :

— Une part importante des émigrants s'oriente vers le Souss où les fermes agrumicoles et maraîchères les recrutent comme travailleurs occasionnels pour une durée de 2 à 3 mois.

— Une part non moins importante se dirige vers les grandes villes, principalement Marrakech et Casablanca.

— Une autre part enfin trouve du travail dans les mines du Maroc oriental.

d) *La monétarisation des échanges*

Longtemps la vallée de la Tassaoute supérieure a vécu, comme beaucoup d'autres milieux isolés, en économie fermée produisant exclusivement pour l'autoconsommation de la population.

L'ouverture de quelques pistes carrossables, l'apparition du travail salarial mais surtout le développement de l'émigration qui eu pour

(9) D'après les démographes de l'équipe.

corollaire un certain afflux monétaire et l'importation d'habitudes de consommation et de besoins nouveaux, n'ont pas manqué d'ouvrir progressivement la vallée sur le monde extérieur et d'intensifier la monétarisation des échanges.

** La commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage*

Intégrés dans un cadre économique nouveau et contraints à satisfaire des besoins de plus en plus nombreux, les montagnards prélèvent une part plus ou moins importante sur leur production agricole qui fait désormais l'objet d'une commercialisation.

La production commercialisée, qui n'intéresse que des quantités assez réduites, est relativement variée. L'arboriculture en fournit l'essentiel : olives, huile, amandes, noix.

Toutefois, une place toute particulière est à réserver au bois du noyer qui fait l'objet d'un commerce original. En effet, quelques établissements d'ébénisterie installés à Marrakech ont mis en oeuvre de puissants moyens pour aller chercher même dans les coins les plus inaccessibles de la vallée la précieuse matière première.

Secondairement, la commercialisation porte sur de petites quantités d'autres produits tels quelques légumineuses (lentilles particulièrement) et quelques légumes notamment le navet (variété hybride) écoulés essentiellement à Marrakech et parfois même à Casablanca.

Si les produits de l'agriculture fournissent un appoint monétaire appréciable, c'est l'élevage qui nourrit le commerce le plus actif et porte presque exclusivement sur le petit bétail. A l'inverse des produits agricoles écoulés en majorité directement en ville, le bétail est vendu essentiellement dans les souks bordant le bassin - versant.

* La monétarisation a touché même les mouvements pastoraux puisque les éleveurs montagnards doivent de plus en plus, comme cela a été dit, louer les parcours de la plaine (10).

** L'activité commerciale locale.*

Si l'essentiel des échanges s'effectue dans les souks périphériques du bassin — versant (essentiellement le piémont nord), la vallée connaît une certaine activité commerciale interne qui prend deux formes :

— Un commerce soukier qui se réduit au seul marché de Tlata de Aït Amlil qui, du reste ne joue qu'un rôle local minime et ne fonctionne que lorsque les conditions climatiques le permettent. Le souk

de Aït Amlil se classe parmi les petits souks de montagne dont la fonction principale est d'approvisionner les populations surtout en produits de consommation de base (huile, sucre, thé, café...).

— Parallèlement à ce commerce hebdomadaire et épisodique on trouve éparpillés dans quelques douars d'inattendus épiciers qui se livrent au commerce quotidien et qui s'occupent aussi d'agriculture.

Les échanges dans la vallée reposent sur un grand nombre de muletiers qui assurent le transport des marchandises et facilitent les liaisons. Ce sont ces transporteurs qui véhiculent les produits de la vallée vers l'extérieur d'où ils reviennent chargés de produits manufacturés.

B - La tentative d'aménagement

Tout au long des pages précédentes, nous avons essayé de brosser un tableau qui reflète les aspects de la vie humaine dans ses grands traits. Il se dégage de ce tableau, plutôt descriptif que quantitatif, que notre montagne connaît indiscutablement de sérieux problèmes de tous ordres qui appellent une intervention urgente mais sage. Effectivement cette intervention a été décidée et les études préliminaires en vue de sa réalisation ont été déjà réalisées en majeure partie. Cependant il faut tout de suite signaler que ce n'est pas la situation de déséquilibre que connaît la vallée qui a été à l'origine de l'intervention, mais plutôt un élément étranger en l'occurrence les problèmes du barrage d'Aït Adel édifié sur la Tassaoute à sa sortie de la montagne.

Une fois l'édification du barrage terminée, surgit un problème gênant, celui de l'envasement du réservoir, ceci bien avant la mise en eau de la plaine dont l'infrastructure hydraulique n'est pas encore terminée. Il était donc de première urgence d'essayer de trouver une solution à ce grave problème. C'est ainsi que le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, par le biais de la Direction des Eaux et Forêts, se pencha sur la question et finit par lancer le projet d'aménagement en question.

2. L'ATTITUDE DES AUTORITES FACE AU PROBLEME

a) Une vue partielle de la question

Le simple fait de circonscrire le projet d'aménagement au seul bassin — versant en amont du barrage montre que le problème a été

(10) Le droit de pacage est de l'ordre de 1 dh par tête, agneaux exclus.

mal posé dès le départ, nous semble t-il. Mal posé parce que les études ont omis de placer la vallée dans son contexte régional. Or nous avons vu la multiplicité et la complexité des rapports organiques qu'entretient la vallée avec les régions voisines :

— la plupart des fractions de la vallée possèdent un finage qui est à cheval sur le bassin — versant et les flancs de la montagne.

— si les éleveurs de la montagne envoient des troupeaux hiverner dans les plaines, il n'en demeure pas moins vrai que la montagne reçoit en retour de nombreux autres troupeaux de la plaine.

b) *Une solution semblable aux précédentes ?*

Si l'on juge par les expériences tentées dans d'autres montagnes marocaines, on pourrait présager de l'issue probable de la tentative présente. De même que les autres projets ont été plus ou moins réduits à de simples opérations de reboisement, il est à craindre que notre montagne ne connaisse le même sort ; d'autant plus que ce sont les fonctions qui supervisent le projet.

3. *QUELQUES IDEES POUR UNE MISE EN VALEUR*

Bien que n'étant points techniciens de l'aménagement, le contact sommaire que nous avons eu avec la terre et les hommes de la Tassaoute supérieure nous autorise à livrer quelques idées qui nous paraissent fondamentales pour la réussite de l'entreprise.

a) *Nécessité de changer d'attitude*

Si aucune région ne vit en vase clos, ceci est encore plus vrai pour la montagne qui nous occupe et dont nous avons examiné le faisceau de relations étroites qui la lient aux régions limitrophes. Il est nécessaire donc de redimensionner le problème et d'asseoir peut-être la réflexion sur de nouvelles bases plus réelles et plus solides.

b) *Embrasser le problème dans sa globalité et sa complexité*

Il est certain donc que le projet d'aménagement ne peut en aucun cas se réduire à une simple opération de reboisement et de lutte contre l'érosion. En effet, pour donner au projet le maximum de chances de réussite, il nous apparaît indispensable de réaliser les conditions suivantes :

* Revivifier le cadre social communautaire qui pourrait faciliter les rapports entre les aménagistes et la population concernée. Il ne serait pas superflu, à ce propos, d'insister sur le rôle efficace joué par les Jmaas dans l'organisation de la vie sociale et économique (distribu-

tion de l'eau d'irrigation, réglementation des igoudlane, constructions et réfection des mosquées, etc).

** Intensifier la vie de relation en vue d'une meilleure perception de l'espace par les populations*

En faisant disparaître sagement le cloisonnement de la région par l'installation de l'infrastructure nécessaire et l'encouragement des contacts entre les Jmaas, on ferait sentir à toutes les collectivités locales que le bassin-versant leur appartient en commun et que le sauver c'est sauver un patrimoine commun ; les habitants devraient se sentir tous solidaires et non solitaires.

** Instituer une scolarisation effective*

Mis à part fquihs et quelques migrants de retour à la montagne, la population est analphabète. Bien que les parents soient favorables à la scolarisation de leurs enfants, la rareté des écoles, trop éloignées des douars, rend toute scolarisation difficile, sinon impossible.

Or, un projet d'aménagement rural ne peut, à notre sens, apporter ses fruits que si les populations intéressées sont capables de comprendre et d'assimiler les rénovations et les techniques modernes susceptibles de permettre l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité.

Rabat, Octobre 1976